

◆ DROITS OBLIGATOIRES

- Droits d'inscription établis sur la base de l'arrêté ministériel en vigueur ET des décisions de l'établissement en matière d'exonération
- Ne sont pas concernés par le paiement de ces droits :
 - les étudiants inscrits dans le cadre d'un échange international ou de la préparation d'un double-diplôme en collaboration avec un établissement d'enseignement supérieur étranger
 - les élèves sous statut d'apprentissage

		DROITS DE SCOLARITE		FRAIS SPECIFIQUES
		TAUX ¹	TAUX REDUIT ²	
CYCLE PREPARATOIRE				
- La Prépa des INP	Etudiants communautaires	630 €	420 €	
	Etudiants extracommunautaires	2 902 €	420 € ³	
- Cycle PEIP de Polytech Grenoble	Etudiants communautaires	630 € ³	420 € ³	
	Etudiants extracommunautaires			
CYCLE PREPARATOIRE Grenoble INP - Esisar, UGA				
	Etudiants communautaires	630 €	420 €	
	Etudiants extracommunautaires	2 902 €	420 € ³	
LICENCE				
	Etudiants communautaires	178 €	118 €	
	Etudiants extracommunautaires			
CYCLE INGENIEUR (sauf étudiants sous statut d'apprentissage)				
	Etudiants communautaires	630 €	420 €	
	Etudiants extracommunautaires	3 950 €	420 € ³	
CYCLE MASTER (sauf Masters / Grenoble INP – Ensimag, UGA : se référer au site Internet de l'école)				
	Etudiants communautaires	255 €	167 €	
	Etudiants extracommunautaires	3 950 €	167 € ³	
MASTER INTERNATIONAL à frais spécifiques réservé aux étudiants internationaux				
	Etudiants communautaires	255 €	167 €	1 230 €
	Etudiants extracommunautaires	3 950 €	167 € ³	1 230 €

¹ Le montant de 34 € affecté au Service Documentation est inclus dans les droits d'inscription

² Ce taux réduit concerne les étudiants :

- bénéficiant d'une année de césure
- inscrits simultanément à la préparation d'un double-diplôme au sein de Grenoble INP - UGA
 - Dans le cas d'un double-cursus Ingénieur / Master, l'inscription en cursus Ingénieur est considérée comme inscription principale dont les droits d'inscription sont à acquitter au taux plein ; le taux réduit des droits d'inscription s'applique quant à lui au cursus Master dont l'inscription est alors réputée seconde.

³ Ce montant résulte d'une décision validée par le Conseil d'Administration (CA) de l'établissement

Le coût de remplacement de la carte étudiant est fixé à 15 €
 Délibération du conseil d'administration du 12 juin 2025 (Décision n°CA20250609)

◆ DROITS FACULTATIFS

- ▶ **Pour tous :**
GRENOBLE INP Alumni - Association des diplômés et des élèves de Grenoble INP _____ **25 €**
- ▶ **Pour les élèves de La Prépa des INP - Antennes de Grenoble et de Valence - non boursiers :**
Frais de reprographie _____ **60 €**